

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE BIEVRES
 CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
 VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 26 JANVIER 2015**

Le vingt-six janvier de l'an deux mille quinze à vingt heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt janvier de l'an deux mille quinze conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAFF, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, M. LEFEVRE, Mme SCHEIDECKER, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. MORDEFROID à M. JOLY
 Mme LIBONG à Mme ROQUAIN
 M. CHARLES à M. TREBULLE
 M. LARNICOL à Mme DELBECQ
 Mme ORSINI à M. DELORT
 M. DERBANNE à Mme LEGOFF
 Mme DEGERIT à Mme FOUCAULT
 Mme BOULER à M. DOSSMANN
 M. YAHIEL à M. FOURNIER
 M. HULIN à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

ABSENTE

Mme CHATEAU-GILLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

APPROUVE

- les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la construction du Pôle culturel conclue entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre et la Ville de Verrières-le-Buisson, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ledit avenant,

DECIDE

- de mettre à disposition un agent de maîtrise territorial titulaire à temps complet et un adjoint technique territorial titulaire à temps partiel pour une période de trois ans du 8 février 2015 au 7 février 2018 auprès de l'Association des résidences pour personnes âgées (AREPA), Monsieur le Maire étant autorisé à signer les conventions tripartites conclues entre la collectivité, l'agent et l'AREPA,

APPROUVE

- la vente de la carte « Cinessonne » au tarif de 1,00 € donnant droit à un tarif préférentiel d'entrée dans les 15 cinémas Art et Essai du réseau de Cinessonne pour le porteur de la carte ainsi qu'à une personne de son choix, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document y afférent,
- les termes des conventions de partenariat avec la Ville d'Antony pour le cinéma Le Select et avec le Centre d'Action Cinématographique Le Rex à Châtenay-Malabry, Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions,
- la convention tripartite fixant les conditions d'utilisation de la salle polyvalente du collège Jean Moulin, entre le Conseil général de l'Essonne, le Collège Jean Moulin et la Ville, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

FIXE

- les tarifs des participations familiales des classes transplantées des écoles David Régnier - Paul Fort et Honoré d'Estienne d'Orves prévues en mars et mai 2015,

APPROUVE

- la convention particulière d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'amélioration esthétique et la création de réseaux rue Léon Maugé, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document y afférent,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une aide financière maximum au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) au Conseil général de l'Essonne et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

APPROUVE

- le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre,

PRESCRIT

- la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en application de l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU ainsi que tous les documents permettant de demander des subventions au titre de ce dossier,

APPROUVE

- les avenants n°1 aux conventions d'objectifs et de financement « Accueil de loisirs sans hébergement » n°37-2011 et 38-2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Verrières-le-Buisson pour la période du 1/01/2014 au 31/12/2014 et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°1 Assistance pour l'analyse technique des offres pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Blin jusqu'à la rue Joseph Groussin et rue de Paron auprès du cabinet LEGI PUB pour un montant de 4 620 € TTC,
- N°2 Convention de mise à disposition gracieuse et temporaire de l'espace l'Orangerie-Tourlière pour l'exposition « Frédéric DELUY sort du bois » du 9 janvier au 1^{er} février 2015 : les mercredis et vendredis de 15h à 18h et les samedis et dimanches de 14h à 19h,
- N°3 Signature du lot n°1 (gros œuvre) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société NOUVELLE ENTREPRISE JOUVE pour un montant de 18 468 € HT,
- N°4 Signature du lot n°2 (charpente – couverture) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société BONTEMPS pour un montant de 64 698,71 € HT,
- N°5 Signature du lot n°3 (plâtrerie – peinture - isolation) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société FERRIE pour un montant de 55 403,93 € HT,
- N°6 Signature du lot n°4 (revêtement de sol PVC) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société ROLLIER pour un montant de 12 342,63 € HT,
- N°7 Signature du lot n°5 (plomberie) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société HAUTE CORREZE CHAUFFAGE pour un montant de 29 272 € HT,

- N°8 Signature du lot n°6 (électricité-ventilation) du marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître du domaine de Gravières avec la société ELECTRICITE TAZE pour un montant de 95 695,40 € HT,
- N°9 Signature du lot n°1 (Renaissance dans la vallée de la Loire) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes de la ville avec la société ASSOCIATION DECOUVERTE ET NATURE (ADN) pour un montant estimatif de 12 087 € TTC,
- N°10 Signature du lot n°2 (Cirque et Nature) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes de la ville avec la société CAP MONDE pour un montant estimatif de 26 640 € TTC,
- N°11 Signature du lot n°3 (Corsaire, découverte du milieu marin) du marché public relatif à l'organisation des classes découvertes de la ville avec la société CAP MONDE pour un montant estimatif de 31 025 € TTC,
- N°12 Signature d'un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Blin jusqu'à la rue Joseph Groussin et rue de Paron avec la société ATELIER HORIZON pour un montant provisoire de 42 900 € HT,
- N°13 Signature d'un contrat de prestation pour un spectacle « THOMAS B » avec la compagnie Jacques KRAEMER au Moulin de Grais le samedi 31 janvier 2015 à 21h pour un montant de 2 000 € TTC,
- N°14 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de Blues et Boogie avec l'association WHY NOTE le vendredi 16 janvier et samedi 17 janvier 2015 à 21h au Colombier pour un montant de 11 921,50 € TTC,
- N°15 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte « Les 7 gueules du dragon » avec la SARL TOHU BOHU le samedi 24 janvier 2015 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 870 €,
- N°16 Signature d'un contrat de prestation pour un spectacle « EO » avec l'association Créatures Compagnie le mercredi 15 avril 2015 à 10h et à 15h au Moulin de Grais pour un montant de 1 607,80 € TTC,
- N°17 Signature d'un contrat de prestation avec l'auteur M. Bruno ALLAIN pour 14 séances d'ateliers d'écriture à la médiathèque André MALRAUX pour un montant de 3 500 €,
- N°18 Convention entre la commune et l'association « les Scouts Unitaires de France » pour un prêt à titre gracieux de vaisselles et de tentes pour le repas de l'association prévu le 7 février 2015,
- N°19 Contrat entre la commune et Les Amis de la Ferme Pédagogique du Bel Air à Villiers-le-Bâcle pour 2 séances d'animation les 22 mai et 26 juin 2015 avec 32 enfants maximum accueillis de la crèche familiale « Le Village » et du multi-accueil La Pouponnière pour un montant de 300 €,

- N°20 Contrat entre la commune et La Ferme de Tiligolo à Breuil sous Argenton pour un spectacle pédagogique avec les animaux de la ferme le 14 avril 2015 pour les enfants des établissements Petite Enfance pour un montant de 400 €,
- N°21 Convention entre la commune et la SARL AGIR ISLETTES pour la mise en place de la prestation d'un séjour à VALMEINIER pour accueillir 15 jeunes à 3 animateurs (dont 2 gratuits) du 14 au 21 février 2015 pour un montant de 10 304 € TTC,
- N°22 Convention à titre gracieux entre la commune et Monsieur MUTABESHA pour réaliser un court métrage avec l'Espace Jeunes dans le cadre d'un projet tutoré pendant le 1^{er} semestre 2015,
- N°23 Signature d'un avenant n°1 au marché public n°861 (lot n°1 : terrassement, gros œuvre, maçonnerie) relatif aux travaux de mise en accessibilité handicapé de l'école David Régnier pour des travaux supplémentaires d'un montant de 1 370,33 € HT,
- N°24 Signature d'un contrat d'assistance sur la sécurité des serveurs avec la société GENERAL MICRO SERVICES (GMS) pour un montant annuel de 2 055 € HT,
- N°25 Convention de formation entre la commune et la société UNA ESSONNE pour une formation les 4 et 5 février 2015 pour un montant de 260 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

**Le Maire,
Conseiller général,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.